



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.027 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI, est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 24 mars 2025.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.028 Adoption du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2025 est adopté.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.029

Choix de la gestion du Centre Paris Anim' Point du Jour (et son annexe Mesnil Saint-Didier) par délégation de service public. Autorisation à Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement.

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que les articles L.1410-1 et L.1410-3, L.1411-1 et L.1411-3 à L.1411-19 ;

Vu le code de la commande publique et notamment sa troisième partie relative aux contrats de concession ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement propose au Conseil du 16^{ème} arrondissement de choisir la délégation de service public pour la gestion du Centre Paris Anim' Jour (1/9, rue du Général Malleterre - Paris 16^{ème}), et son annexe Mesnil Saint-Didier (25, rue Mesnil - Paris 16^{ème}).

Autorisation à Monsieur le Maire du 16^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article un - Le Conseil du 16^{ème} arrondissement choisit la délégation de service public comme mode de gestion du Centre Paris Anim' Point du Jour et son annexe Mesnil Saint-Didier dans le 16^{ème} arrondissement.

Article deux - Le Maire du 16^{ème} arrondissement est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.030

Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue Ankara à Paris 16^{ème} et autorisation au Maire du 16^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 16 septembre 2024 relative à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération par lequel le Maire du 16^{ème} arrondissement lui propose de choisir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue Ankara à Paris 16^{ème} arrondissement ;

Vu le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance, Ancien Député de Paris ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 16^{ème} arrondissement choisit le marché public pour la gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue Ankara à Paris 16^{ème}.

Article 2 : Le Maire du 16^{ème} arrondissement est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure adaptée de marché public en application de l'article R.2123-1.3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.031 2025 DFPE 127 Subvention (50 483 €) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes dans deux établissements

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 18 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DFPE 127 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association « ABC Puériculture » ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DFPE 127 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.032 2025 DFA 2 Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 13 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFA 2 par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée par le Conseil de Paris à signer le contrat de concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité, avec la société Cityz Média ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Administration Générale, des Finances de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DFA 2 mentionné en visa.

Votes pour : 25
Abstentions : 7



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.033

2025 DLH 18 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DLH 18 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par ELOGIE-SIEMP ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur projet de délibération n° 2025 DLH 18 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.034 2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DLH 31 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder, modifier ou réitérer la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur projet de délibération n° 2025 DLH 31 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.035 2025 DLH 74 Location de l'immeuble 1, rue Chaillot 16^e à Paris Habitat - Bail emphytéotique

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DLH 74 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH des lots 1 et 2 formants l'immeuble 1, rue de Chaillot (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n° 2025 DLH 74 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.036

2025 DLH 96 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DLH 96 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur le projet de délibération n° 2025 DLH 96 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.037

2025 DLH 106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DLH 106 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DLH 106 mentionné en visa.

Votes pour : 24

Abstentions : 8



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.038 2025 DAE 84 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DAE 84 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 50% pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 € contracté par ELOGIE-SIEMP en vue du financement de locaux commerciaux et d'une crèche associative en pied d'immeubles de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 15^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DAE 84 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.039 2025 DAC 251 Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAC 251 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix, ARAC Comité départemental de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DAC 251 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.040 2025 DAE 105 Convention d'occupation du domaine public pour un emplacement commercial - Parc de Bagatelle - 16^{ème} arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAE 105 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la conclusion de conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables dans le 16^e arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DAE 105 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.041 2025 DAC 7 Subventions (830.000 euros) en faveur de trois structures organisatrices de festivals en plein air et avenants à conventions avec deux de ces associations

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 13 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAC 7 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de fixer le montant des subventions (830.000 euros) en faveur de trois structures organisatrices de festivals en plein air et avenants à conventions avec deux de ces associations ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DAC 7 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.042

2025 DVD 27 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e, 18e) Lignes T8 et TZen5. Communication du bilan annuel 2024 des projets

Communication sans vote

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.043

2025 DVD 30 Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16e) - Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes avec Paris Habitat et Principe de délégation de service public

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DVD 30 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre la Ville de Paris et Paris Habitat, le principe de délégation de service public pour la mise en conformité et l'exploitation du parc de stationnement Gros Boulainvilliers à Paris 16^e de l'autoriser à lancer la consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DVD 30 mentionné en visa.

Votes pour : 31

Vote contre : 1



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.044 2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DEVE 1 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'adopter le Plan biodiversité 2025-2023 de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DEVE 1 mentionné en visa.

Vote pour : 1

Abstentions : 31



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.045

2025 DEVE 2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DEVE 2 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver la signature d'une convention spécifique entre l'établissement public Paris Musées et la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2025 DEVE 2 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.046 2025 DFA 12 Avenant n°3 à la DSP du Jardin d'acclimatation (16e) / Avenant n°1 à la CODP relative à l'ancien Musée des Arts et Traditions Populaires (MATP) (16^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 27 janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFA 12 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer l'avenant n°3 à la délégation de service portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation et l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public (CODP) pour le bâtiment situé 6 avenue du Mahatma Gandhi (Bois de Boulogne, Paris 16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2025 DFA 12 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e
21 mars 2025

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du
16.2025.050 21 mars 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162025050 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 21 mars 2025.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2025 DAC 346 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

Mme Bérengère GREE rapporteure

2025 DEVE 26 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs 13e.

2025 DEVE 27 Subventions à 4 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Benjamin GIRAUDAT rapporteur.

2025 DFPE 50 Subventions (8 652 864 €), avenant n°1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

2025 DFPE 54 Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

2025 DFPE 51 2025 DFPE/DSOL 51 - Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

Mme Laura LAMBLIN-BENICHOU rapporteure.

V162025057 Vœu relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

V162025058 Vœu relatif à la dénomination d'une allée Albert Ouzoulias chemin des réservoirs dans le XVI^e arrondissement.

V162025059 Vœu relatif au désenclavement du quartier du bas de Passy.

V162025060 Vœu relatif à l'autorisation à emprunter les « voies bus » pour les véhicules de personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.

V162025061 Vœu relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris (XVI^e).

V162025062 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au développement d'un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel « Mezzara » Paris XVI^e).

71 avenue Henri-Martin

75016 Paris

01 40 72 16 16

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 21 mars 2025 est adopté à l'unanimité.



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.051 2025 DAC 346 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 20 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DAC 346 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 29 conventions relatives à l'attributions de subventions de fonctionnement avec 34 établissements cinématographiques parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée des Affaires Culturelles et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 346 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.052 2025 DEVE 26 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) et d'équipements sportifs 13^e.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DEVE 26 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) ainsi que d'équipement sportifs dans le 13^e ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DEVE 26 mentionné en visa.

Votes pour : 31

Abstention : 1



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.053

2025 DEVE 27 Subventions à 4 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DEVE 27 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts des 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DEVE 27 mentionné en visa.

Votes pour : 30
Votes contre : 2



Mairie du XVI^e
24 mars 2025

16.2025.054 2025 DFPE 50 Subventions (8 652 864 €), avenant n° 1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFPE 50 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association ABC PUERICULTURE ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFPE 50 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.055 2025 DFPE 54 Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFPE 54 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association U.D.A.F de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFPE 54 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.056

2025 DFPE 51 2025 DFPE/DSOL 51 - Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 24 mars 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 mars 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFPE 51 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions à six associations d'un montant total de 138 650€ et la signature de quatre conventions annuelles ;

Vu le projet de délibération en date du 24 mars 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFPE 51 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.057

Vœu relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant l'importance patrimoniale et culturelle du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil, œuvre remarquable d'Aristide Cavaillé-Coll, restauré en 1938 et à nouveau en 2016-2018 ;

Considérant que cet orgue, propriété de la Ville de Paris, est reconnu comme l'un des plus beaux instruments de la capitale, avec une renommée internationale ;

Considérant que l'instrument est actuellement inutilisable en raison de la poussière, contenant du plomb, déposée dans la tuyauterie lors des travaux de restauration de l'église entre 2021 et 2023 ;

Considérant l'urgence de réaliser des travaux de nettoyage par une entreprise spécialisée pour permettre à cet orgue de retrouver son état de fonctionnement initial ;

Considérant la mobilisation d'un collectif d'habitants du quartier, admirateurs de l'orgue, qui insiste sur l'intérêt général de ces travaux ;

Considérant l'investissement déjà consenti par la collectivité et les donateurs pour la restauration de cet instrument, et l'importance de le remettre en service pour le bénéfice culturel de tous ;

Sur proposition de Jérémy REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Intervienne auprès des services compétents pour programmer rapidement les travaux de nettoyage nécessaires à la remise en état de l'orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil ;
- Communique un calendrier précis des travaux prévus et des étapes de restauration de l'instrument ;
- Assure une protection adéquate de l'orgue lors de tous travaux futurs dans l'église afin de prévenir tout dommage similaire ;
- Soutienne les initiatives locales visant à promouvoir et à célébrer la restauration et l'utilisation de cet instrument exceptionnel.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.058

Vœu relatif à la dénomination d'une allée Albert Ouzoulias chemin des réservoirs dans le XVI^e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que Albert Ouzoulias, dit colonel André dans la Résistance, est un des principaux dirigeants de l'insurrection parisienne de l'été 1944 ;

Considérant que Albert Ouzoulias, Commissaire national des Francs-tireurs et partisans français, a coordonné l'action militaire dans la région parisienne et fut un des cinq signataires de l'affiche appelant à la mobilisation générale collée dans la nuit du 10 août 1944, contribuant ainsi à la libération de Paris du 19 au 25 août 1944 qui mettait ainsi un terme à quatre années d'occupation de la capitale ;

Considérant qu'il fit partie de la délégation de l'état-major des FTPF et des FFI reçue le 28 août par le général de Gaulle et de son rôle éminent dans la Résistance, salué par l'obtention de la Légion d'Honneur en 1946 ;

Considérant que le chemin des réservoirs est situé devant le monument commémorant le massacre de la cascade du Bois de Boulogne et l'assassinat de 35 jeunes résistants français, le 16 août 1944, quelques jours avant la Libération de Paris ;

Considérant que Albert Ouzoulias fût fidèle toute sa vie aux commémorations du 16 août 1944 ;

Considérant que Albert Ouzoulias a été élu conseiller municipal de Paris pour le XVI^e et conseiller général de la Seine de 1945 à 1965 et membre de la présidence collective de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ;

Considérant le lien fort qu'il a noué avec le XVI^e arrondissement où il vécut 9, rue du Général-Niox ;

Considérant l'intérêt d'y associer le nom d'une personnalité qui ferait résonance avec la tradition mémorielle de l'arrondissement ;

Sur la proposition de Francis Szpiner,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que le chemin des réservoirs devant le monument des Fusillés de la cascade du Bois de Boulogne porte le nom d'Albert Ouzoulias.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.059

Vœu relatif désenclavement du quartier du bas de Passy

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le quartier du bas de Passy, avec ses 5 000 habitants, est isolé du reste du XVI^e arrondissement par un dénivelé de 20 mètres, équivalent à une pente de 22 %, entre la Seine et la rue Raynouard, comportant 6 escaliers de 100 marches ;

Considérant que ce quartier ne dispose plus de commerces, d'écoles ou de services publics, obligeant les habitants à franchir ce dénivelé pour leurs activités quotidiennes, ce qui pose une réelle difficulté pour les personnes âgées, les parents avec poussettes, les personnes chargées de courses, les touristes avec valises, et surtout les personnes en situation de handicap ;

Considérant que l'escalator extérieur montant au métro Passy est souvent en panne, nécessitant une rénovation importante en attente de l'accord de la Ville de Paris, et qu'aucun moyen mécanique n'existe pour descendre ce dénivelé ;

Considérant la demande de l'association de riverains Passy-Seine depuis 2017 pour un moyen mécanique de descente, soutenue par une pétition, signée par 2 000 usagers, adressée à la Ville de Paris, à Île-de-France Mobilités et à la RATP ;

Considérant l'absence de progrès sur ce dossier depuis 8 ans ;

Considérant l'importance de soutenir activement une population en demande d'amélioration de sa mobilité et de son cadre de vie ;

Sur proposition de Samia BADAT-KARAM et Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Prenne en main le dossier du désenclavement du bas de Passy et initie des études pour l'installation d'un moyen mécanique de descente (escalator descendant, ascenseur, monte-escalier, navette RATP, etc.) ;
- Organise une réunion tripartite avec Île-de-France Mobilités et la RATP pour discuter des solutions possibles et des modalités de financement et d'exploitation ;
- Soutienne activement les démarches de l'association Passy-Seine et les habitants du quartier dans leur demande d'amélioration de la mobilité ;
- Assure un suivi régulier de l'avancement du projet et communique sur les progrès réalisés auprès des habitants du quartier et de la Mairie du XVI^e.



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.060

Vœu relatif l'autorisation à emprunter les « voies bus »
pour les véhicules de personnes à mobilité réduite
titulaires de la carte mobilité-inclusion

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant les difficultés de mobilité rencontrées par les personnes à mobilité réduite dans les zones urbaines denses ;

Considérant que l'accès aux voies de bus pour les véhicules des personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion pourrait améliorer leur sécurité et leur fluidité de déplacement ;

Considérant que les voies de bus offrent un espace de circulation plus sûr et moins encombré, réduisant ainsi les risques d'accidents pour ces usagers vulnérables ;

Considérant l'importance d'adapter les infrastructures routières pour répondre aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite, conformément aux principes d'inclusion et d'accessibilité ;

Considérant que cette mesure pourrait être mise en œuvre de manière expérimentale dans certains arrondissements avant une éventuelle généralisation à l'ensemble de Paris ;

Considérant la nécessité de communiquer clairement cette autorisation aux usagers de la route par une signalisation adaptée ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à la majorité que la Ville de Paris :

- Autorise les véhicules des personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion à emprunter les voies de bus sur l'ensemble du territoire parisien ;
- Mette en place une signalisation claire et visible indiquant cette autorisation aux entrées des voies de bus ;
- Évalue l'impact de cette mesure sur la fluidité du trafic et la sécurité des usagers après une période d'expérimentation ;
- Communique largement auprès des usagers de la route sur cette nouvelle autorisation pour assurer une bonne compréhension et acceptation de la mesure.

Votes pour : 31

Vote contre : 1



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.061

Vœu relatif à la rénovation de l'éclairage public sur l'avenue Foch à Paris (XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu le vœu V162021071 adopté à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement du 17 mai 2021 ;

Considérant que le système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch (XVI^e) date des années 1950 et n'a fait l'objet d'aucune rénovation d'envergure depuis ;

Considérant que la vétusté de ce système conduit à la dépose progressive des candélabres historiques, remplacés par des dispositifs provisoires de poteaux en bois et de massifs en béton, inesthétiques et sujets à diverses dégradations (affichages, tags, graffitis) ;

Considérant l'atteinte au caractère des lieux que constituent ces dispositifs provisoires, alors que les allées de l'avenue Foch ont été classées au titre des sites par arrêté ministériel du 18 juin 1960 ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement a financé par tranches successives la rénovation du système d'éclairage des contre-allées de l'avenue Foch sur ses programmes d'investissements d'intérêt local ;

Considérant que la rénovation du système d'éclairage de l'allée centrale dépasse les capacités d'investissement d'intérêt local du XVI^e arrondissement et nécessite un financement spécifique ;

Considérant les demandes formulées en ce sens par la Mairie du XVI^e arrondissement depuis de nombreuses années ;

Considérant que le vœu V06 déposé en Conseil de Paris lors de sa séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021 a été retiré après les explications de l'exécutif de la Ville de Paris, s'engageant à considérer l'avenue Foch comme un axe prioritaire dans le cadre de la rénovation du système d'éclairage public ;

Considérant le rejet du vœu V92 déposé en Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 en raison de l'inaction de la Ville de Paris ;

Considérant que l'avenue Foch constitue une voie emblématique de la Capitale et revêt à ce titre un intérêt parisien malgré la dégradation du cadre de vie des riverains ;

Considérant que pour le défilé du 14 juillet, la Ville de Paris a su investir sans pour autant permettre la rénovation complète de cette avenue détériorée ;

Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Maintienne la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch comme une priorité dans ses projets d'investissement pour 2025 ;



Mairie du XVI^e

24 mars 2025

16.2025.062

Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au développement d'un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel « Mezzara » (Paris XVI^e)

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu les vœux V85, V108 et V560 relatifs à la concrétisation d'un musée Hector Guimard au sein de l'hôtel « Mezzara » votés par le Conseil de Paris respectivement dans ses séances de mars 2016, mars 2018 et décembre 2019 ;

Vu la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil du quartier d'Auteuil Nord, dans sa séance du jeudi 29 avril 2021, soutenant le projet porté par l'association « Le Cercle Guimard » et « Hector Guimard Diffusion » de créer un musée dédié à l'architecte Hector Guimard et à l'Art Nouveau dans l'hôtel « Mezzara », situé au 60, rue Jean de la Fontaine à Paris (XVI^e) ;

Considérant l'attractivité que représente auprès des visiteurs du monde entier le patrimoine architectural et historique de Paris, première destination touristique internationale ;

Considérant l'importance de l'œuvre d'Hector Guimard, représentant majeur du mouvement architectural et décoratif « Art Nouveau », qui a marqué l'image de Paris, notamment au travers des immeubles et des accès aux stations du Métropolitain qu'il a conçus ;

Considérant que Paris accroîtrait son rayonnement international en lui consacrant un musée, à l'instar d'autres capitales européennes qui ont mis en valeur leur figure emblématique de l'Art nouveau, comme Antoni Gaudí à Barcelone ou Victor Horta à Bruxelles ;

Considérant que l'immeuble dit « hôtel Mezzara », sis 60 rue Jean de la Fontaine à Paris XVI^e, œuvre d'Hector Guimard et propriété de l'État, fait aujourd'hui l'objet d'un appel à candidature pour un bail emphytéotique de valorisation ;

Considérant l'apport exceptionnel que constituerait la création d'un tel musée pour le développement culturel, économique et touristique de Paris et du XVI^e arrondissement, écrin architectural des grands noms de la modernité (Le Corbusier, Robert Mallet-Stevens, Auguste Perret...) ;

Considérant le projet porté par l'association « Le Cercle Guimard » et « Hector Guimard Diffusion » de créer un musée dédié à l'architecte Hector Guimard et à l'Art Nouveau dans l'hôtel « Mezzara » ;

Sur proposition de Bérengère GREE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- réaffirme son soutien au développement d'un projet de musée dédié à Hector Guimard et à son œuvre au sein de l'hôtel « Mezzara », alors que l'immeuble fait aujourd'hui l'objet d'un appel à candidature pour un bail emphytéotique de valorisation, afin de confirmer la vocation muséale de ce patrimoine unique au monde.